

Human Rights Council 24th session
NGO oral joint statement
10 September 2013

Item 3: Promotion and protection of all human rights, civil, political, economic, social and cultural rights, including the right to development

Interactive Dialogue with the Special Rapporteur on the Promotion of a Democratic and Equitable International Order

Claire de Lavernette, on behalf of :

1. OIDEL (International Organization on the Right to Education and Freedom of
2. Education)
3. BICE (International Catholic Child Bureau)
4. APG 23 (Associazione Comunita Papa Giovanni XXIII)
5. Dominicans for Justice and Peace (Order of Preachers)
6. New Humanity
7. International Volunteerism Organization for Women, Education, Development – VIDES
8. Istituto Internazionale Maria Ausiliatrice - IIMA
9. UNESCO Chair of the University of Bergamo (Italy)
10. UNESCO Chair of the University of La Rioja (Spain)

Merci Mr le Président

Le mandat de M. de Zayas est de la plus haute importance. L'urgence d'un nouvel ordre démocratique et équitable s'impose alors que nous réfléchissons aux objectifs de développement post 2015.

Nous félicitons l'Expert indépendant d'avoir choisi « la participation » comme thème de son rapport. En effet, sans participation il ne peut pas y avoir de démocratie véritable. L'établissement d'un bilan des systèmes démocratiques dans le monde est un préalable indispensable pour proposer des solutions concrètes à nos sociétés.

La démocratie est un processus évolutif, elle est toujours imparfaite, inachevée. Les systèmes de représentation manquent ainsi parfois de légitimité et les structures permettant l'exercice de la démocratie peuvent présenter de graves déficiences, y compris au niveau international, à commencer par certains mécanismes des Nations Unies. L'actualité nous montre aussi que la démocratie n'est pas toujours synonyme d'état de droit. La liberté d'opinion et de conscience, par exemple, nous semble être un aspect essentiel de cet ordre démocratique.

Il est donc urgent de repenser un monde qui n'est plus celui de 1949. L'ordre démocratique ne consiste pas à imposer la volonté majoritaire à la minorité mais à articuler, en droit et en fait, des politiques visant au bien commun, dans le respect de la diversité des composantes de toute société. Par ailleurs, la réussite de ces politiques repose sur l'implication conjointe des Etats, de la société civile et du secteur privé.

Comme le rappelle M. de Zayas: Au dessus des « intérêts » des Etats se trouvent la dignité humaine, les droits de l'homme proclamés par les instruments internationaux.

La justice et la paix s'enracinent dans les droits de la personne humaine. C'est la personne humaine qui doit être au centre des politiques démocratiques, qui ne sont que des moyens d'aboutir au développement intégral de la personne et de la société.

Nous appuyons les recommandations de l'Expert indépendant lorsqu'il propose :

- De revoir les systèmes de participation à tout niveau ce qui nécessite un changement de paradigme et une évolution des mentalités.
- D'établir partout une vigoureuse culture de la démocratie, une intériorisation des valeurs démocratiques, patrimoine de toutes les sociétés
- De promouvoir et défendre le pluralisme idéologique, notamment au niveau des media, de l'enseignement et de la recherche.
- rejeter un positivisme dans le domaine des droits fondamentaux qui ne dépendent pas de la volonté des Etats ni d'un consensus, mais qui sont inhérents à la condition humaine.

Je vous remercie.